

III - FINANCES - BUDGET

III.1 - BUDGET PRINCIPAL 2022 - ACTIONS ET MOYENS

Développement de l'Observatoire Garonne Décision modificative

DELIBERATION N° 22-10-385

Le vendredi 21 octobre 2022 à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 10 octobre 2022, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Patrice GARRIGUES

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	OUI	Philippe GARRIGUES		11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI			
Mélanie TISNE-VERSAILLES	NON	OUI	Delphine EYCHENNE	OUI			
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	Henri SABAROT		9		
Delphine EYCHENNE	NON	NON		OUI			
Annick COUSIN	NON	NON		OUI			
Henri SABAROT	OUI				9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	Jean-Michel FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	Alain BELLOC		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		
Totaux					111	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	111
Membres présents	6	Vote pour	111
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	5	Majorité absolue	56
Nombre de votants	11		
Appréciation du quorum	9		

DELIBERATION N° 22-10-385

VU la délibération n° D22-04-358 du Comité Syndical en date du 27 avril 2022 ;

VU l'estimation initiale du développement du site internet de l'Observatoire Garonne établie sur les services en 2021 ;

VU la consultation d'entreprises menées sur la base d'un cahier des charges qui a pris en considération les attentes et besoins exprimés en 2022 par les acteurs et utilisateurs du site internet de l'Observatoire Garonne ;

VU les offres reçues ;

Considérant la nécessité de pourvoir le budget réservé à cette opération des sommes nécessaires pour réaliser la prestation de développement du site internet de l'Observatoire Garonne, sur deux années, tel que souhaité par les acteurs et partenaires consultés ;

Considérant la réponse favorable reçue de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour subventionner l'opération sur la base de l'offre qui sera définitivement retenue et donc augmenter sa participation financière ;

VU le rapport du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE le nouveau montant alloué au développement de l'Observatoire Garonne pour une dépense de 39.800,00 € HT soit 47.760,00 € TTC dans le cadre de la consultation d'entreprises spécialisées lancée en juillet 2022.

DECIDE que la somme complémentaire, en dépense, à hauteur de 26.760,00 € TTC sera inscrite au budget primitif 2023.

RAPPELLE que cette décision constitue une autorisation d'engagement à hauteur de 39.800,00 € HT soit 47.760,00 € TTC dans les conditions présentées ci-dessous :

Année	Coût total € TTC	Taux d'aide	Financement AEAG € HT	Reste à charge SMEAG € TTC
2022	21.000,00	30,0%	5.250,00	15.750,00
2023	26.760,00	40,0%	8.920,00	17.840,00
Total TTC	47.760,00	35,6%	14.170,00	33.590,00

DIT qu'une demande d'aide financière sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en temps utile.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

Le Secrétaire,



Fait à Agen, le 21 octobre 2022
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel FABRE